



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Compte Administratif 2015 - Budget Annexe**

DE20160517\_3

Conseil municipal du 17 mai 2016

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 20 MAI 2016  
Affichée le 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres présents :

M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent(e) :

M. BONNEFONT

Ont donné procuration :

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme DUBOIS à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e).

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

Président de séance : M. Samuel CAZENAVE

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Compte Administratif 2015 - Budget Annexe

Finances/budget  
id : 1364

Conseil municipal  
17 mai 2016

3

Rapporteur : Vincent YOU

Le compte administratif du budget annexe du GESTA 2015 soumis à votre approbation fait apparaître un résultat cumulé de 822 132,45 €. Il s'établit comme suit :

- déficit de la section d'exploitation, y compris résultats antérieurs : 125 955,14 €
- excédent de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 948 087,59 €
- restes à réaliser en dépenses : 143 918,01€
- restes à réaliser en recettes : 54.164 €

#### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général	671 122,94	638 201,07
012	Charges de personnel	782 000,00	767 589,39
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	2 829,76
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	1 508,05
023	Virement à la section d'investissement	32 514,00	
042	Opérations ordre transfert entre sections	370 536,00	369 478,34
<b>Total</b>		<b>1 863 272,94</b>	<b>1 779 606,61</b>

#### Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuations de charges	2 500,00	2 117,12
70	Produits services, domaine	1 386 000,00	1 203 484,42
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels	335 000,00	323 843,92
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	98 300,00	92 733,07

<b>Total</b>		<b>1 831 800,00</b>	<b>1 622 178,53</b>
--------------	--	---------------------	---------------------

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitr e	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé	Reste à réaliser
20	Immobilisation incorporelles	20 000,00	0,00	6 881,50
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	13 437,52	6 625,00
23	Immobilisations en cours	349 406,36	81 439,75	130 411,51
16	Emprunts	2 000,00	1 325,88	0,00
020	Dépenses imprévues	19 750,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	98 300,00	92 733,07	0,00
<b>Total</b>		<b>524 456,36</b>	<b>188 936,22</b>	<b>143 918,01</b>

#### Recettes

Chapitr e	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé	Reste à réaliser
13	Subventions d'investissement	54 164,00	0,00	54 164,00
16	Emprunts	2 000,00	2 164,08	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 514,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	370 536,00	369 478,34	0,00
<b>Total</b>		<b>459 214,00</b>	<b>371 642,42</b>	<b>54 164,00</b>

Un rapport détaillé du compte administratif est joint à la présente délibération.  
Mr Samuel CAZENAVE est élu Président pour l'examen du compte administratif du budget annexe du GESTA 2015 et le Maire s'est retiré au moment du vote.

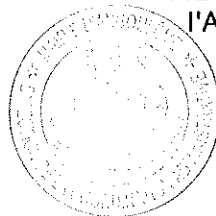
Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

2 abstention(s) Mme RICCI Mme COUTANT  
:

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
17 mai 2016

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint,

Le Président de séance



Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Samuel Cazeneuve